



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey-Chambertin, le 9 mai 2023

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Préservation de la qualité de l'eau et
des milieux aquatiques
A l'attention de M. CIBAUD Emmanuel
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande de déconstruction et reconstruction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées du Quartier Ferber et de l'école de Gendarmerie située à Ouges sous maîtrise d'ouvrage déléguée de SGAMI Est

Référence : 2023_06_DDT

Madame la Directrice,

Par lien de téléchargement du 31 mars 2022, vous m'avez transmis le dossier, visant la déconstruction et la reconstruction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées du Quartier Ferber et de l'école de Gendarmerie située à Ouges sous maîtrise d'ouvrage déléguée de SGAMI Est.

C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Le dossier doit également être compatibles et conformes avec le SAGE de la Vouge révisé le 3 mars 2014, comprenant notamment :

- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin ;
- Disposition III-1 : Améliorer et rénover les systèmes d'assainissement collectifs.

La CLE a noté que :

- Il est programmé la déconstruction de la station mise en service en 1954, manifestement obsolètes, d'une capacité nominale de 2 250 Eh ;
- Il existe deux bassins d'orages de traitement « tertiaire » :
 - Le bassin n°1 collecte les eaux issues de la station existante, avant rejet dans le contre-fossé ;

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin

Téléphone : 03-80-51-83-23

Courriel : bassinvouge@orange.fr

Site Internet : www.bassinvouge.com

www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

- Le bassin n°2 ne semble plus utilisé.
- La pouzzolane de la STEP actuelle est polluée et devra être évacuée en ISDD et ISDND ;
- Pour partie, le bassin n°1 présente des sédiments pollués (HAP, HCT, ...), qui devront être évacués vers une filière spécifique de type ISDND ; les sédiments issus des autres parties du bassin seront traités sur un site ISDI. Le volume total de boue à traiter en décharges est estimé à 1 500 m³ ;
- L'autosurveillance (entre 2019 et 2021) montre que les valeurs de charge en entrée de STEP varient de 800 EH à **plus de 10 000 EH** ;
- Une part non négligeable des effluents sont caractéristiques de rejets industriels, pouvant engendrer des désordres durables sur le procédé biologique envisagé dans la nouvelle STEP ;
- La nouvelle station d'épuration sera de type SBR (2 x 600 m³), sera située à proximité de l'ancienne de type boues activées, aura une capacité pour la charge organique de 2 400 EH (sur la base de 60 g DBO5/j/EH) et pour la charge hydraulique de 396 m³/j ou de pointe de 75 m³/j ;
- Un bassin supplémentaire (600 m³) sera créé de manière à « lisser » les pointes de charges organiques, afin de porter le traitement à 3 600 EH ;
- Un autre bassin de 600 m³, permettant de stocker les eaux en attendant que l'un des deux bassins SBR soit disponible, sera aussi construit. Il est à noter que ce volume est supérieur au volume journalier nominal (396 m³/j) ;
- Il faudrait idéalement que les réseaux de collecte des eaux usées, très anciens eux aussi, soient réhabilités avant que la nouvelle STEP soit mise en service ;
- Il serait également nécessaire de repérer et de supprimer les sources de pollutions industrielles (eaux usées dites « hors gendarmerie ») ;
- Les deux bassins d'orage seront réhabilités de sorte que la pluie centennale soit traitée (9 500 m³) ;
- Le bassin n°1 se vidangera à un débit de 109 l/s en direction du contre-fossé du canal, comme auparavant ;
- Le bassin n°2 sera faucardé en berges, sera rempli en cas de pluies intenses (cinquantennale à centennale) afin que les eaux puissent s'infiltrer in situ ;
- Il n'y a aucun calcul théorique de l'impact de la nouvelle STEP sur le milieu récepteur, dès lors où il s'agira de rejeter les eaux traitées dans le contre-canal, se rejetant lui-même plusieurs kilomètres plus en aval dans la Noire Potte ;
- Le niveau de rejet proposé sera le suivant :

Paramètre	Niveau de rejet proposé (en concentration <u>ou</u> en rendement)		
	Concentration maximale en sortie Moyenne journalière	Valeur rédhibitoire Moyenne journalière	Rendement d'épuration minimale Moyenne journalière
DBO5	25 mgO2/l	50 mgO2/l	80%
DCO	125 mgO2/l	250 mgO2/l	75%
MES	35 mg/l	85 mg/l	90%
NGL	10 mg/l		70%
Ptot	2 mg/l		80%

- L'amélioration de la qualité du rejet dans le réseau sera indéniable et ira dans le sens de l'atteinte du bon état des milieux ;
- La filière boue sera constituée de lits de séchages Plantés de Roseaux en casiers béton.

La CLE note que l'arrivée d'eaux fortement chargées est susceptible de graves dysfonctionnements pour la nouvelle station d'épuration, sans la mise en œuvre d'une réhabilitation du réseau « hors Gendarmerie » et / ou de convention de rejets des eaux industrielles.

Dans ces conditions, la CLE de la Vouge donne un avis favorable sur la demande de déconstruction et reconstruction de la nouvelle de la station d'épuration des eaux usées du Quartier Ferber et de l'école de Gendarmerie située à Ouges, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de SGAMI Est.

Cependant, la CLE émet des réserves dès lors où il n'apparaît pas explicitement de programmation, dans le présent dossier, de la réhabilitation du réseau existant et de la signature de conventions visant à la suppression des rejets d'eaux d'origine industrielle, susceptibles d'être particulièrement pénalisant pour le bon fonctionnement de celle-ci.

Même si ces deux démarches sont indépendantes, une bonne gestion suppose que soient réalisées la reconstruction de la nouvelle STEP et la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de manière, si ce n'est concomitante, au moins planifié dans un avenir proche par les différents maîtres d'ouvrages.

Veillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ZITO', with a large, sweeping flourish above it.